



# LES PASSERELLES DE FORMATION POSSIBLES

---

Le statut de normalien, notamment au département 2SEP, offre également plusieurs « ponts » possibles avec d'autres structures de formation. Ces passerelles permettent d'envisager des scolarités singulières et d'ouvrir le champ des possibles.

## **Intégrer l'INSEP**

Il existe une convention entre l'INSEP et l'ENS Rennes, qui concerne les sportifs ayant été ou étant sur les listes de sportifs de haut niveau.

## **Passerelle Sciences Po**

Il existe également des ponts pour intégrer des études en Sciences Politiques.

## **Un pont vers la médecine**

Les élèves normaliens ayant validé au minimum un M1, ainsi que les étudiants (magistériens) titulaires d'un doctorat, sont autorisés à se présenter à un concours spécifique en vue d'intégrer la 3ème année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

Mise à jour le 1 décembre 2016